

SEANCE
11 Juillet 2022

OBJET :
OBJET :
Modification du
tableau des effectifs-
rectification de la
délibération du 28
avril 2022

RAPPORTEUR :
JL BARCELLI

N°
2022-07-13

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Régis PHALY – Marion PAPADOPOULOS – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – André BOUCHENY – Sylvia MOUCADEL – Sabah BOULMAIZ – Audrey TRALONGO – Aurélie NOUGIER – Anthony GIACOMONI – Marjorie BARRÉ - Jean-Philippe TESTUD – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 7

Corinne CRISTOFARO représentée par Josette PULITI
Rose-Marie GEOFFRAI représentée par William BOUQUET
Christian GUICHARD représenté par Alain NOUVEAU
Patrick MOUTTE représenté par Denis DUCHENE
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représenté par Jean-Luc BARCELLI
Jennifer MACIA représentée par Jean-Philippe TESTUD
Sabah BOULMAIZ représentée par Jean-Paul DELCASSO

Absent : 1
Line PIGHINI

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

☞ ☞ ☞

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complets et non complets nécessaires au fonctionnement des services. La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la dernière modification du tableau des effectifs de la Commune

d'Entraigues sur la Sorgue approuvée par délibération n°2022-06 en date 15 février 2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 26 avril 2022,

Vu le courrier de M. le Préfet en date du 7 juin 2022 reçu en mairie le 9 juin 2022 au titre du contrôle de légalité,

Vu le budget de la commune notamment le chapitre 012,

Considérant la demande formulée par M. le Préfet de Vaucluse de présenter à nouveau la délibération car celle-ci ne mentionnait pas au sein des visas l'avis du comité technique communal ;

Considérant que cette question de modification du tableau des effectifs avait été validée à l'unanimité du comité technique du 26 avril 2022 ;

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs de la commune d'Entraigues sur la Sorgue ;

Le grade suivant est supprimé :

- 1 rédacteur territorial à temps complet

Le grade suivant est créé :

- 1 adjoint administratif territorial à temps complet

**Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,**

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'Unanimité

- **VALIDE** le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

Fait et délibéré

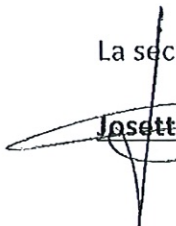
Les jours mois et an ci-dessus

ont signé

Pour copie conforme

La secrétaire de séance,

Le Maire,

 **Josette PULITI**

 **Guy MOUREAU**



Acte certifié exécutoire le : 13/07/2022
Après dépôt en Préfecture le : 13/07/2022
Après publication ou notification le : 13/07/2022
P/O

Accusé de réception en préfecture
084-218400430-20220713-13-07-22delib13-DE
Date de télétransmission : 13/07/2022
Date de réception préfecture : 13/07/2022